

# Journal Officiel de la République Tunisienne

## Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 23 Safar 1448  
7 Août 2026

N° 97

42<sup>ème</sup> année

*L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces*

## Sommaire

|                                                   |      |
|---------------------------------------------------|------|
| <b>Constitution de Sociétés</b>                   |      |
| Sociétés communautaires.....                      | 2509 |
| <b>Gestion de Sociétés</b>                        |      |
| Homologation de résolutions .....                 | 2509 |
| <b>Fonds de Commerce</b>                          |      |
| Vente et location de fonds de commerce.....       | 2512 |
| <b>Associations, Partis, Syndicats et Syndics</b> |      |
| Constitutions .....                               | 2518 |
| <b>Actes Judiciaires</b>                          |      |
| Ventes aux enchères publiques .....               | 2519 |
| Avis aux créanciers.....                          | 2521 |
| <b>Convocations</b>                               |      |
| Sociétés anonymes .....                           | 2522 |
| Autres sociétés .....                             | 2525 |
| <b>Divers</b>                                     |      |
| Avis au public.....                               | 2525 |

# CONSTITUTION DE SOCIETES

## Sociétés communautaires

### Avis au public

N° : 764/2026

Date : 31/07/2026

Dénomination sociale de la société communautaire : Société communautaire Régionale Elwed

Catégorie de la société : Société régionale

Montant du capital social souscriptible : 10 000,000 DT

Adresse du siège social : Souk El Jadid

Objet de l'activité de la société : Projet agricole intégré

Durée de la société : 99 ans

Date de dépôt du projet de statuts : 20/07/2026

Nombre de part sociale à souscrire : 500

Valeur nominale des parts sociales : 20,000 DT

Etablissement bancaire : Banque Tunisienne de Solidarité (Agence de Sidi Bouzid)

Période de souscription : Du 05/08/2026 au 19/08/2026

Avantages particuliers prévus par les statuts : Oui

Acceptation des conditions relatives aux assemblées générales et au droit de vote : Oui

Acceptation des conditions relatives à la répartition des excédents et à la constitution des réserves : Oui

Convocation à l'Assemblée Générale Constitutive : Via la plateforme

Lieu de l'Assemblée Générale Constitutive : Selon les dispositions de l'avis de convocation.

Liste des fondateurs :

1- Belkacem Ammari 06067890, Souk El jadid Sidi Bouzid

2- Yousra Ammari 14237794, Souk El jadid Sidi Bouzid

3- Rahma Ammari 11622243, Souk El jadid Sidi Bouzid.

2026X01117SODB1

### Avis au public

Référence : 614/2026

Date : 04/08/2026

Dénomination sociale de la société communautaire : Société communautaire Locale des Industries Traditionnelle «AL Khomsa Al Dhahabia»

Catégorie de la société : Locale

Montant du capital social à souscrire : 5000 DT

Adresse du siège social de la société : Tayeb Mhiri Elhamma 6020

Objet de l'activité de la société : Valorisation et production et commercialisation de l'artisanat traditionnel

Durée fixée pour la société : 99 ans

Date de dépôt du projet de contrat constitutif type : 15/05/2026

Nombre de parts nominatives à souscrire : 10

Valeur nominale des parts : 500 DT

Etablissement bancaire (Agence régionale) : Banque Nationale Agricole - Agence ELHAMMA

Délai ouvert à la souscription : Du 10/08/2026 au 31/12/2026

Avantages spécifiques prévus par le contrat constitutif type : Oui

Accord sur les conditions d'admission aux assemblées générale et d'exercice du droit de vote : Oui

Accord sur les conditions de répartition des excédents et de constitutive des réserves : Oui

Convocation à l'assemblée générale constitutive : Via la plateforme

Lieu de l'assemblée générale : Selon le texte de la convocation.

LISTE DES FONDATEURS :

Nom et Prénom :

Sami Esbei : Délégation Elhamma, Gouvernorat Gabès, Adresse Elhamma

Rabii Boubakri : Délégation Elhamma, Gouvernorat Gabès, Adresse Al Qasr

Khawla Waderni : Délégation Elhamma, Gouvernorat Gabès, Adresse Esmariya

Bassem Aoun : Délégation Elhamma, Gouvernorat Gabès, Adresse Ain zghabna

Gamraa Adouni : Délégation Elhamma, Gouvernorat Gabès, Adresse Oued Ennour.

2026X01118SODB1

## GESTION DE SOCIETES

### Homologation de résolutions

#### SOCIETES ANONYMES

##### Notice d'information

(En application de l'article 164 du Code des Sociétés Commerciales)

Dénomination : ALYSSA VIE.

Forme de la société : Société anonyme.

Capital social : 15.000.000 Dinars.

Siège social : 9 rue de la Palestine Espace des affaires Kheireddine 2060 La Goulette - Tunisie

Objet social : La Société a pour objet en Tunisie, dans les limites de la réglementation applicable, de réaliser toutes opérations d'assurances sur la vie et la capitalisation;

- Toutes opérations d'assurance ou de prévoyance comportant des engagements dont l'exécution dépend de la vie humaine;

- Toutes opérations faisant appel à l'épargne en vue de la capitalisation et comportant en échange de versements uniques ou périodiques, directs ou indirects, des engagements déterminés;

Généralement toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières

se rattachant directement ou indirectement à l'objet social susmentionné ainsi que toutes opérations annexes ou connexes pouvant présenter une utilité pour la Société ou favoriser ou développer ses intérêts.

Durée : 99 ans.

Dépôt provisoire : Un projet des statuts établi le 12/06/2026 a été déposé au Registre National des Entreprises en date du 12/06/2026 sous le numéro : AN501B2026

Nombre d'actions : 1.500.000 actions de 10 dinars chacune à souscrire en numéraire et à libérer intégralement lors de la souscription.

Conditions d'admission aux assemblées : Tous les actionnaires peuvent assister aux assemblées générales quel que soit le nombre d'actions qu'ils détiennent. Chaque action donne un droit de vote et chaque actionnaire peut se faire représenter aux assemblées générales par un autre actionnaire.

Répartition du résultat, du boni de liquidation, constitution de réserves : La répartition du résultat ou du boni de liquidation en cas de liquidation de la société se fera conformément aux dispositions statutaires. La société ne peut constituer de réserves et ce, conformément aux dispositions du Code des Organismes de Placement Collectif.

Dépôts de fonds : Les fonds provenant de la souscription seront versés dans un compte indisponible ouvert au nom de la société en formation auprès de la STB.

Délai de souscription : Le délai accordé aux souscripteurs est de quinze (15) jours à compter de la parution de cette notice au Journal officiel de la R.T avec la possibilité de clôturer la souscription avant l'expiration dudit délai en cas de souscription intégrale des actions.

Modalité de convocation de l'assemblée générale constitutive et lieu de réunion : par insertion au JORT et au Journal officiel du Centre

du Registre national des entreprises. La réunion se tient au siège de la société.

Le fondateur : Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances STAR, SA au capital de 50.000.015 Dinars, Identifiant Unique N°0002388V, ayant son siège au 9 rue de la Palestine Espace des affaires Kheireddine 2060 La Goulette - Tunisie, représentée par son Directeur Général Mr Laurent Thuillier.

2026R02332SANB2

---

### **Société Tunisienne de Lubrifiants SOTULUB S.A**

#### **Société anonyme**

**Au capital de 10.972.500 DT**

**Siège social : Rue Lac Mälaren, Les Berges du Lac 1053 Tunis Nord**

**Identifiant Unique : 0005985Z**

**RC : B193271992**

**Numéro CNSS : 6245988**

En vertu du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire du 11 juin 2026 enregistré à la recette des finances les berges du Lac - Tunis le 18 juin 2026 sous le n°26704953 Quittance n°60189 dont un exemplaire a été déposé au centre national du registre des entreprises le 29/06/2026 sous le n° 2026P12754419 il a été décidé ce qui suit :

1. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à la gestion de l'exercice 2025 ;
2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2025 ;
3. Approbation des états financiers de l'exercice 2025 ;
4. Approbation des opérations visées par l'article 26 des statuts de la société et de l'article 200 du code des sociétés commerciales ;
5. Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2025 ;
6. Affectation du résultat de l'exercice 2025 ;

7. Fixation des jetons de présence relatifs à l'exercice 2025 ;

8. Nomination d'administrateurs au conseil d'administration.

2026R02339SANB2

---

### **Société Tunisienne De Lubrifiants S.A**

#### **Société Anonyme**

**Au capital de 10.972.500 Dinars**

**Siège social : Rue Lac Mälaren, les berges du lac - 1053, Tunis**

**Identifiant Unique : 0005985Z**

**RC : B193271992**

**CNSS : 6245988**

En vertu du procès-verbal du conseil d'administration de la Société Tunisienne de Lubrifiants réuni en date du 08 juillet 2026 enregistré à la recette des finances les berges du Lac - Tunis le 13 juillet 2026 sous le n°26705790 Quittance n°68574 dont un exemplaire a été déposé au centre national du registre des entreprises le 03/08/2026 sous le n°2026128713 il a été décidé ce qui suit :

- le Conseil d'Administration nomme Monsieur Hatem EL GHALI en qualité d'un administrateur délégué chargé de la gestion de la Société Tunisienne de Lubrifiants et ce à compter du 08 juillet 2026.

- le Conseil d'Administration transfère et attribue à Monsieur Hatem EL GHALI tous les pouvoirs et les prérogatives de l'administrateur délégué chargé de la gestion de la SOTULUB tel que définis par les statuts de la société et les décisions du conseil d'administration annexées au P.V du 8 juillet 2026.

2026R02340SANB2

---

### **DECISIONS**

**L'Assemblée Générale Extraordinaire**

**Société de Transport du Sahel**

**Siège social : Avenue Léopold Senghor - Sousse**

**RC : B187451996**

**M.F : 04698QAM000**

En vertu de procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire

de la Société de Transport du Sahel du 21 Juillet 2026 enregistré à la recette des finances de Sousse le 04 Août 2026 sous le numéro 26703101 et déposé au Registre National des Entreprises le 5 Août 2026.

Il a été décidé :

- Sur proposition du Conseil d'Administration, L'Assemblée Générale Extraordinaire décide la continuité de l'activité de la Société tout en régularisant sa situation en coordination avec l'autorité de tutelle.  
2026S01086SANB2

#### **NOMINATION D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**Société Tunisienne Compto**

**Société Anonyme**

**Au Capital de 3 240 000 Dinars**

**Siège Social : 11, Rue du Lac Ghar El Melh-V3 - Les Berges du Lac - Tunis**

**M.F : 002501B A M000**

**Identifiant Unique : 0002501B**

**AFF. C.N.S.S : 20-20**

Suivant procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie extraordinairement des Actionnaires, en date du 10 Juin 2026, enregistré à Tunis à la Recette des Finances Le Lac, le 29 Juin 2026, Enregistrement N°26705287, Quittance N°M063616 et dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises de Tunis, le 23/07/2026, sous le N°2026P74132401, il a été décidé de nommer le Cabinet "KZ AUDIT & CONSULTING" Membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, en tant que Commissaire aux Comptes de la Société, pour une période de trois Années soit 2026-2027-2028 et venant à expiration avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2028 et 2029.  
2026402812SANB2

#### **SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE**

#### **NOMINATION D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**COMPTO INDUSTRIES ELECTRIQUES**

#### **"C. I. E"**

**Société à Responsabilité Limitée**

**Au capital de 2 100 000 Dinars**

**Siège social : 11, rue du Lac Ghar El Melh-V3 - Les Berges du Lac - Tunis**

**MF : 736253J/A/M/000**

**Identifiant Unique : 0736253J**

**AFF. C.N.S.S : 234660-7**

Suivant procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie extraordinairement des Associés, en date du 12 Juin 2026, enregistré à Tunis à la Recette des Finances Le Lac - Tunis le 29 Juin 2026, Enregistrement N°26705288, Quittance N°M063620, et dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises de Tunis, le 28/07/2026, sous le N°2026P17421899, il a été décidé de nommer le Cabinet "KZ AUDIT & CONSULTING", Membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, en tant que Commissaire aux Comptes de la Société, pour une période de trois années, soit 2026-2027-2028, et venant à expiration avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2028 et 2029.

2026402813SRLB2

#### **STE CO.NOR.MET SARL**

**Capital : 20.000 dinars**

**Siège social : 8, rue de l'Université, Manar 1, El Menzah**

**Identifiant unique : 0373710W**

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 15/12/2025, enregistré à la recette des finances de Ksar Saïd - Tunis, le 26/12/2025, sous le n° d'enregistrement 25704827, quittance n°M084691, il a été constaté le décès du gérant de la société et la désignation de Monsieur Mhamad Lazzem, CIN n°01407648 en date du 29/08/2022 en tant que nouveau gérant de la société.

Une copie du procès-verbal a été déposée au Registre National des Entreprises en date du 26/02/2026 sous le numéro : 2026P30417453.

2026402819SRLB2

#### **SOCIETE ZITOUNA TELECOM. SARL**

**CAPITAL SOCIAL : 25.000.000 DT**

**SIEGE SOCIAL : Immeuble Tej El Molk Bloc B, 2ème étage Zone Industrielle Kheireddine 2015 Tunis**

**Identifiant unique : 1179533S**

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 27/02/2026 qui a été enregistré à la recette des finances La Goulette Tunis le 05/04/2023 sous le n°26792067 quittance n°28032 dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises le 20/04/2026 il a été décidé de renouveler le mandat de M. Sami Benjamaa en tant que gérant de la société pour une durée de trois années, à compter du 01/03/2026 et venant à expirer le 28/02/2029.

2026402831SRLB2

#### **STES UNIPERSONNELLES A RESPONSABILITE LIMITEE**

#### **BUTITEC SUARL**

**Société Unipersonnelle à Responsabilité Limitée - Non Résidente**

**Capital social : 14.000 dinars**

**Siège social : Zone Industrielle Utique- BP 36- 7060 Bizerte**

**Identifiant Unique : 0900798K**

- Suivant Procès-verbal de la décision unilatérale du 22/6/2026 (enregistré à la Recette de l'Enregistrement des actes de sociétés 1er bureau - Tunis le 29/7/2026 sous QN°M 006129 EN°26802594) et suivant les statuts mis-à-jour du 22/6/2026 (enregistrés à la Recette de l'Enregistrement des actes de sociétés, 1er bureau, Tunis le 29/7/2026 sous QN°M006130 EN°26802595). L'associé unique a décidé :

- de rectifier une erreur matérielle à l'article 6 des statuts;

- de modifier la dénomination commerciale à : NSE BUTITEC ;

- d'approuver les statuts Mis-à-jour

Un exemplaire du PV et des statuts mis-à-jour a été déposé au Registre National des Entreprises le 31/7/2026 sous l'Identifiant Unique N°0900798K.

2026402823SRUB2

## SOCIETES COMMUNAUTAIRES

### Appel à souscription du capital de la société communautaire locale de souaki

Numéro de série : 399/2026

Siège social : Sidi Saad - Menzel Mehiri - Kairouan

Montant du capital social disponible : 10 000 dinars tunisiens

La société privée locale de Souaki annonce l'ouverture de la souscription à son capital social, d'un montant de 10000 dinars tunisiens, du 08/08/2026 au 22/08/2026 dont la valeur nominale de la part : 250 dinars.

2026S01079SODB2

## FONDS DE COMMERCE

### Ventes de fonds de commerce

#### Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé, enregistré à la recette des finances de Korba quittance n°M047714 enregistrement n°26201665 le 21/07/2026, Mme. Ghofrane Nebli c.i.n n°009838067; a cédé à Monsieur Bouaajina Abdessatar c.i.n n°06315471 la totalité du fonds de commerce exploité à l'Avenue Habib Bourguiba Korba ayant comme objet restaurant. Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteuse à l'adresse du fonds mentionnée ci-dessus dans les délais légaux.

Cette annonce a été publiée au journal La Presse le 01 Août 2026.

2026R02327FCCC2

#### Vente d'un fonds de commerce

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 15/07/2026 enregistré auprès de la Recette des finances de Menzel Temime le 15/7/2026 (Quittance n°58820M ; N°26202066)

Mr HEDI NECHI ; CIN n°01605076 a vendu et cédé à M. MOHAMED RABII ELMARNISSI CIN n°14424407 la totalité du fonds de commerce, comprenant tous les éléments corporels et incorporels, situé au local municipal n°44/105 au marché de poissons et volailles à Menzel Temime et est exploité pour la vente de viande rouge. Les oppositions éventuelles doivent être formulées auprès de l'acquéreur dans un délai de vingt jours à compter de la date de publication du présent avis au JORT. Publié dans le journal \*Assahafa\* le 01/08/2026.

2026R02328FCCC2

#### Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte de sous seing privé daté du 21/07/2026 enregistré le 23 juillet 2026 à la recette des finances de Béni Khalled quittance n°M029206 enregistrement n°26201110 Madame Mayssa Mahmoud titulaire de la CIN N°09756933 demeurant à cité Esselem Béni Khalled a vendu à la société HBM DENTELLE BY HOURIA SARL son identifiant unique 1977784 E en la personne de sa représentante légal sa gérante Mme Meherzia El Mokhtar titulaire de la CIN N°01810885 son siège social situé à la rue Taeib Mhiri Béni Khalled 8021 son fonds de commerce exploité à la vente de prêt-à-porter au local situé à la Rue Habib Bourguiba Béni Khalled 8021.

Les oppositions seront reçues par l'acquéreur au local situé à Béni Khalled, à Rue Habib Bourguiba Béni Khalled 8021, objet de la vente de ce fonds de commerce. Et ce dans le délai de 20 jours à partir de la publication au JORT.

Cette annonce a été publiée aux deux Journaux Achourouk et Le QUOTIDIEN le 6/8/2026.

2026R02329FCCC2

#### Donation d'un fonds de commerce

Suivant contrat de donation rédigé par les Notaires Samia Daalouch et Hniya Zagrouba daté le 28/07/2026 enregistré au registre des finances de

Tadhamen le 28/07/2026 quittance n°M071258, Mr Mouhamed El Aid Argoubi donne à son épouse Monia Argoubi, la totalité du fonds de commerce avec tous les éléments corporels et incorporels, destiné toute vente produits alimentaires en détail sis 31 Rue Hamza Ben Abd Elmottaleb, Route Bizerte Mnihla Ariana.

Toutes les oppositions sont à recevoir à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien le 06/08/2026

2026R02333FCCC2

#### Vente d'un fonds de commerce

Par un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Radés le 27/07/2026 sous n°26202130 reçu n°051478 M vente du fonds de commerce \*café\* par kahia azmi à Mme khzami asma, sis au 79 avenue Habib Bourguiba Radés. ANNONCE AU JOURNAL CHOUROUK le 31/7/2026, toutes les oppositions doivent être remises à cette adresse 20 jours après l'annonce au JORT.

2026R02335FCCC2

#### Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé du 22/07/2026, enregistré à la recette des finances du Lac le 04/08/2026, quittance n°M074343, n° de l'enregistrement 26206484, la Société Dhiaeddine Merghli (S.U.A.R.L) immatriculé au registre national des entreprises sous le n°1938525T a vendu à Mr. Mohamed Marouene GHARBI titulaire de la carte d'identité nationale n°07190950 la totalité du fonds de commerce sis au 2 rue de l'Euro, immeuble Slim, Lac 2, La Marsa destiné à usage du café de première catégorie, avec ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition se fera entre les mains de l'acheteur Mr. Mohamed Marouene GHARBI à l'adresse du fonds de commerce sis au 2 rue de l'Euro, immeuble Slim, Lac 2, La Marsa, dans un délai ne dépassant pas les 20 jours à compter de la date de l'insertion de la présente annonce au J.O.R.T.

Cette annonce est publiée aux journaux «Alchourouk» et «Le Quotidien» en date du 06/08/2026.

2026R02337FCCCC2

---

#### **Vente d'un fonds de commerce**

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 25/05/2026 enregistré à la recette des finances Bab Souika le 20/07/2026 reçu n°M051757 enregistrement n°26202412 Mr Mohammed Lassad Dridi titulaire de la C.I.N n°05001490 demeurant au 145 rue Monji Slim Tronja Tunis a vendu à Mr Mohammed Monji Abidi titulaire de la C.I.N n°14757905 demeurant au 12 rue 61199 Cité des Oliviers Tunis, la totalité du fonds de commerce ayant pour activité la vente de vieux chiffons exploité dans le local n°33 rue Sidi Abdessalam Tunis 1006.

Les oppositions doivent avoir lieu dans les vingt jours qui suivent la date de publication du présent avis au JORT au local où exploité le fonds de commerce vendu et dont une copie de l'acte de vente a été déposée.

Le présent avis a été publié au journal quotidien Assabah le 05/08/2026.

2026R02338FCCCC2

---

#### **Vente d'un fonds de commerce**

En vertu d'un acte ssp enregistré à la recette des finances rue de l'Autriche TUNIS le 21/07/2026 quittance n°M057806 Mme Ferida Arfawi a vendu à Mme Salma Kouki les éléments corporels et incorporels du fonds de commerce sis au 4 place sidi el bahri TUNIS exploité en café de première catégorie.

Les oppositions seront reçues à l'étude de Maître HICHRI Brahim au 21 avenue de France Ben Arous dans un délai de 20 jours à partir de la publication au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée le 06/08/2026 aux deux quotidiens à savoir Echourouk et Le Quotidien.

2026R02341FCCCC2

---

#### **Vente d'un fonds de commerce**

En vertu d'un acte ssp enregistré à la recette des finances la nouvelle Médina le 03/08/2026 quittance n°M241918 Mr Ghazi Naghmouchi a vendu à Mr Sami Dhifallah les éléments corporels et incorporels du fonds de commerce sis à l'angle rue de Douz el Yasminet Ben Arous exploité en buvette.

Les oppositions seront reçues à l'étude de maître HICHRI BRAHIM sis au 21 avenue de France Ben Arous dans un délai de 20 jours à partir de la publication au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée le 06/08/2026 aux deux quotidiens à savoir Echourouk et Le Quotidien.

2026R02342FCCCC2

---

#### **Vente d'un fonds de commerce**

Suivant acte sous seing privé signé le 09-07-2026 et enregistré à la recette des finances de Zarzis le 17-07-2026 sous le N° de reçu M083851 et sous le N° d'enregistrement 26202549, Mme. Mahbouba NOUAILI titulaire de la CIN n°05726155, domiciliée à cité Elbassatine Zarzis, a vendu à Madame Assila HLEL, titulaire de la CIN n°13481434, domiciliée à Gasrechelba Zarzis la totalité du fonds de commerce consistant en une parfumerie, mercerie et vente de produits esthétiques situé à la rue Ibn Khaldoun Zarzis avec tous ses éléments corporels et incorporels. Les oppositions sont recevables dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT auprès du vendeur Mme. Mahbouba NOUAILI à son domicile

ci-haut indiqué. Un extrait de cet acte de vente a été publié au journal "Le Quotidien" en date du 24/07/2026.

2026R02345FCCCC2

---

#### **Vente d'un fonds de commerce**

Aux termes d'un acte S.S.P. daté du 30 juillet 2026 et enregistré à la Recette des Finances du Lac - Tunis le 3 août 2026 sous le n°26206450 quittance n°M73980, la Société "Juste pour toi", SUARL, ayant son siège social à la boutique S2 - résidence Citra - rue de la Bourse - Les Berges du Lac - Tunis, identifiant unique 1727752F, a vendu à La Société "Chez Batta", SARL, ayant son siège social au 22, rue du Lac El Biban, Les Berges du lac, Tunis, identifiant unique 1991264T, la totalité du fonds de commerce exploité en tant que café, sis à la boutique S2 - résidence Citra - rue de la Bourse - Les Berges du Lac - Tunis, comprenant tous ses éléments corporels et incorporels.

Toutes oppositions éventuelles devront être faites dans un délai ne dépassant pas vingt (20) jours à compter de la date de publication du présent avis, entre les mains de la gérante de la société acquéreuse du fonds de commerce, à son siège social sis au 22, rue du Lac El Biban, Les Berges du Lac, Tunis, où une copie de l'acte de vente du fonds de commerce a été laissée en dépôt.

Ce même avis a été inséré au journal «Echourouk» du 5 août 2026.

2026R02346FCCCC2

---

#### **Vente d'un fonds de commerce**

Suivant acte sous-seing privé en date du 16/07/2026, enregistré à la recette des finances de Midoun le 16/07/2026, quittance n°M067271, enregistrement n°26203335, Mohamed Abouda, domicilié à Midoun Djerba, a vendu à la société Colombe pressing, société unipersonnelle à responsabilité limitée en cours de constitution, domiciliée à l'avenue Farhat Hached Midoun Djerba, représentée par son gérant Hossemmeddin Chlif, le fonds de

commerce pressing et parfumerie sis à l'avenue Farhat Hached Midoun Djerba.

Les oppositions sont recevables auprès de l'acheteuse à l'adresse du fonds de commerce dans un délai ne dépassant pas 20 jours à partir de la publication de cet extrait au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié le 23/07/2026 au journal quotidien Chourouk.

2026R02347FCCC2

---

#### **Vente d'un fonds de commerce**

Il ressort d'un acte sous seing privé en date du 17/06/2026 enregistré à la recette des finances de Midoun (Djerba) le 30/06/2026 sous la quittance N° M061648 et l'enregistrement N°26203062 que Monsieur Farhat Ben Attia Zaatout, titulaire de la CIN n°03575365, a vendu à Monsieur Kamel Ben Sadok Ben Ali Barbouch, titulaire de la CIN n°05065261 la totalité du fonds de commerce comprenant deux locaux commerciaux : le premier situé à l'immeuble El jawhara et le second situé à la rue sidi Chérif, à Midoun (Djerba), exploités pour l'activité de restauration.

Les oppositions éventuelles seront reçues entre les mains de Maître Haykel Barbouch Avocat ayant son cabinet à l'avenue Habib Bourguiba à Midoun (Djerba), dans un délai de vingt (20) jours à compter de la date de publication au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Un avis de vente a été publié dans les journaux «Essabah» et «Le Temps» le mercredi 22/07/2026.

2026R02348FCCC2

---

#### **Vente d'un fonds de commerce**

En vertu d'un acte sous seing privé le 29 Juillet 2026 et enregistré à la recette des finances Mornaguia Manouba le 03/08/2026 Reçu (N°M047214) enregistrement (N°26201528). La Société Karaouli (S.A.R.L) Pièce de recharge Automobiles Identifiant Unique N°

1370079Q son Représentant légal Madame Esya Karaouli (C.I.N n°04748366) a vendu la totalité du fonds de commerce à La Société MK AUTO (S.A.R.L) Identifiant Unique N°1988438Y son Représentant légal Monsieur Mohamed Makrem Ben Ali Ben Mohamed Karaouli (C.I.N n°13000403) exploité "Pièce détachées Automobiles" situé au local à l'Avenue Habib Bourguiba N°02 Mornaguia Manouha avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition doit être déposée entre les mains de l'acheteur à son adresse du fonds de commerce Avenue Habib Bourguiba N°02 Mornaguia Manouha dans un délai de (20) jours à compter de la date de parution de cette publication au JORT.

Cette annonce a été publiée aux Journaux Assahafa et Le Quotidien datés le 06/08/2026.

2026R02349FCCC2

---

#### **Vente d'un fonds de commerce**

Suivant acte sous seing enregistré à la recette des finances mourouj en date du 05/08/2026, N° de quittance M062648 N° d'enregistrement 26203291, Mme Radhia bent Habib Saidani titulaire de la CIN n°07356311 a vendu à Mme Aziza Bent Mohamed Hedi Maaref titulaire de la CIN n°06519573, la totalité du fonds de commerce avec tous les éléments corporels et incorporels, Exploité entant que Station de dessalement et de vente d'eau dénommée «Tasnim», dans le local sis 235 avenue de l'indépendance cité Riadh Mourouj 3 Ben Arous.

Toutes les oppositions sont à recevoir à l'adresse du fonds de commerce dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal Le Quotidien le 07/08/2026.

2026R02352FCCC2

#### **Vente d'un fonds de commerce**

En vertu d'un acte sous-seing privé daté du 01/07/2026, enregistré à la recette des finances ALBUHAIRA le 09/07/2026 sous le n°26205696, quittance n°M067708, Saber ben Hsine Hassan, titulaire de la carte d'identité nationale n°04772034 délivrée le 07/09/2006, a vendu et cédé à la Société ALLIED BUSINESS AFRIQUE DU NORD, M.F. n°1323616E, tout le fonds de commerce situé à Tunis Immeuble Moll 1er étage local E1-15

Cette vente a été publiée dans le journal AL-Shorouk le 05/08/2026.

Les oppositions sont acceptées dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication de cet avis au journal Officiel de la République Tunisienne auprès de l'acheteur à Résidence Royaume du lac rue de La Bourse Jardins du Lac n°1 - 1053 la Marsa Tunis.

2026S01078FCCC2

---

#### **Vente d'un fonds de commerce**

Par acte de vente d'un fonds de commerce en date du 19/06/2026, enregistré à la recette des finances Rue Mhamed Maarouf à Sousse le 30/07/2026 sous N°26201917 quittance N°M066528. Mr Yassine GHEZAL, titulaire de la CIN N°09271228 a vendu et cédé à Mr Badis BEN DHIEB, titulaire de la CIN n°12844607 et à Mr Yassine AMARA, titulaire de la CIN n°12882063, la totalité du fonds de commerce du local destiné vente prêt à porter, avec tous ses éléments corporels et incorporels pour l'exploiter : vente et maintenance et réparation téléphone portable, ordinateur sis à l'avenue Mohamed Aroui Cité Jawhra - Sousse. Les oppositions se font entre les mains des acheteurs au local concerné objet de ce contrat, dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien du 4/8/2026.

2026S01080FCCC2

### **Vente d'un fonds de commerce**

Par ASSP du 03/08/2026 enregistré à Sousse le 04/08/2026, n°40611/26203102 TAHEUR RAHMOUNI, IU : 1434762F a vendu à MOHAMED AZIZ TOUNSI CIN 12872674 le fonds de commerce dont l'activité est l'entretien et la réparation automobile, la mécanique générale, sis à la route de MSAKEN Zaouiet Sousse RIADH avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront reçues chez l'acquéreur élisant domicile au cabinet maître Anouar Ben Hadj Ali, Rue Ali Belhaouane Sousse dans les délais légaux.

Cette annonce a été insérée au journal le Quotidien le 6/8/2026.

2026S01081FCCC2

---

### **Vente d'un fonds de commerce**

Suivant acte sous seing privé daté le 30 JUILLET et 03 AOUT 2026, enregistré à la recette des finances à Monastir le 03/08/2026 N° de quittance M066447, SIHEM AMDOUNI vend et cède à MOHAMED AMIN TOUZI la totalité d'un fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels affecté pour l'exercice de commerce sis au complexe administratif et commercial à l'R6 MONASTIR.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce citée dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien du 6/8/2026.

2026S01082FCCC2

---

### **Vente d'un fonds de commerce**

Suivant acte sous seing privé daté le 30 JUILLET et 03 AOUT 2026, enregistré à la recette des finances à Monastir le 03/08/2026 N° de quittance M066447, SIHEM AMDOUNI vend et cède à MOHAMED AMIN TOUZI la totalité d'un fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels

affecté pour l'exercice de commerce sis au complexe administratif et commercial à l'R6 MONASTIR.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce citée dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien du 6/8/2026.

2026S01083FCCC2

---

### **Vente d'un fonds de commerce**

Par acte sous seing privé rédigé le 23 juillet 2026 par l'avocat maître Zayani Houssem, enregistré à la recette des finances Trocadéro Sousse le 30 juillet 2026 reçu n°M039197, enregistrement n°26202013, STE IDEAL MEUBLES DE DISTRIBUTION demeurant à la Route de Tunis Km 12.5 Akouda, a vendu à la SOCIETE PROFIL-TUNISIE demeurant à la Rue des Aglabides 5070 Ksar Hlel, la totalité du fonds de commerce exploité dans le local sis au boulevard Khelifa Karoui Sousse Valable pour tout commerce.

Les éventuelles oppositions doivent se faire entre les mains de l'acheteur SOCIETE PROFIL-TUNISIE à son domicile élu sis au Bureau M2 Mezzanine, Immeuble Elite boulevard Mohamed Maarouf Sousse, dans un délai n'excédant pas les 20 jours à partir de la publication du présent avis au JORT.

Le même avis a été publié au journal publié en langue arabe Achourouk numéro 12727 le 05/08/2026.

Et le journal en langue française le quotidien numéro 7780 le 05/08/2026.

2026S01084FCCC2

---

### **Vente d'un fonds de commerce**

Suivant acte sous seing privé daté du 23/07/2026 enregistré à la recette des finances de Monastir en date du 28/07/2026 sous le n° de quittance M065284 et le n° d'enregistrement 26205508, la Sté AYA COSMETIQUE (son identifiant unique 1191172N) représentée par Mme Monjia Kadri

titulaire de C.I.N 08276654 a cédé à Mr Houssem Eddine Ben Bouchaib titulaire de C.I.N 06997523 et Mr Med Hbib Yassine Chadli titulaire de C.I.N 06969135, la totalité du fonds de commerce, constitué d'un magasin de vente en gros de parfumerie et de produits de beauté situé au rez-de-chaussée de l'immeuble Habib route de Kairouan Monastir 5000 avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition doit être faite entre les mains des 2 acheteurs à l'adresse où est situé le fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cette annonce au J.O.R.T.

Le présent extrait a été publié au quotidien Al-chourouk en date du 05/08/2026.

2026S01085FCCC2

---

### **Vente d'un fonds de commerce**

Par acte sous seing privé daté du 30/07/2026 et enregistré à la recette des finances de Sousse; rue Victor Hugo le 30/07/2026, enregistrement n°26203573, quittance n°M043391, Madame Marwa Ayachi (C.I.N 09277736) demeurant au 02 rue Arawa, a vendu à Madame Sameh Ayachi (C.I.N 05559229) demeurant au 09 rue Hadramaout Sousse la totalité du fonds de commerce sis à la rue aicha bent abi bakr khezama consistant en un jardin d'enfant et crèche, inscrit au registre national des entreprises sous le numéro 1409702Y.

Un extrait a été publié au journal La Presse du 03/08/2026.

2026S01087FCCC2

---

### **Vente d'un fonds de commerce**

En vertu d'un acte SSP daté le 27/07/2026 et enregistré à la recette des finances, Kssibet Madiouni, le 04/08/2026, numéro d'enregistrement 26201145 quittance N°M031410 Madame Naima Frigui CIN 04073219 identifiant unique 0344203T a cédé à la STE parapharmacie Health gratuity gift plus en cours de constitution rue Abdelaziz Ayad cité Ryadh Kssar Hilal.



Toute opposition doit être faite entre les mains de Me Faouzi zouiten rue prof, Calmette Sousse.

Cet avis a été publié dans le journal la Presse du 06/08/2026.

2026S01088FCCC2

---

#### **Vente de fonds de commerce**

Par acte sous seing privé en date du 31/07/2026, enregistré à la recette des finances rue Victor HUGO à Sousse, le 03/08/2026, sous le numéro 26203441, quittance n°M043745, Monsieur Mohamed Foued Hassine, titulaire de la carte d'identité nationale n°09257933, du matricule fiscal et de l'identifiant unique n°1532589J, a vendu à Madame Abir Mohsen Lahmar, titulaire de la carte d'identité nationale n°06911463, la totalité du fonds de commerce consistant en une pharmacie de catégorie «A», sise au boulevard du 14 janvier 2011, immeuble Sun palace, khezema-est 4051, Sousse, moyennant un prix global de deux millions de dinars (2.000.000.000 dinars), dont un million cinq cent mille dinars (1.500.000.000 dinars) pour les éléments incorporels et cinq cent mille dinars (500.000.000 dinars) pour les éléments corporels.

Les oppositions sont à recevoir entre les mains du rédacteur de l'acte Maître Fethi GHARBI, Avocat près la cour de cassation, dont le cabinet est sis au Boulevard du 14 janvier 2011, immeuble Misk-Ellil, 2ème étage, bureau n°22, 4051, Sousse, ou une copie de l'acte de vente est déposée, et ce dans un délai de vingt jours à partir de la date de publication du présent avis au JORT.

Le présent avis a été publié au journal quotidien ECHOUROUK, du 05 Août 2026.

2026S01089FCCC2

---

#### **Vente d'un fonds de commerce**

Suivant acte sous-seing privé daté du 13/02/2026 enregistré à la recette des finances gremda Sfax le 16/04/2026

quittance n°M042583 enregistrement n°26201276 fatma bousetta Titulaire de la CIN N°01168181 a vendu et cédé à Foued Boudinar titulaire de la CIN N°08795101 la totalité du fonds de commerce d'un sandwicherie situé à la Route de Gremda km7.5 Sfax, avec tous ses éléments corporels et incorporels ainsi le Droit de bail, le Nom commercial, l'Enseigne, la Clientèle et autres. Toutes les oppositions seront effectuées à l'adresse même du fonds de commerce sujet de vente dans un délai de 20 jours à partir de l'insertion de cet extrait au JORT.

Et qui a été publié aux journaux ECHOUROUK et LE QUOTIDIEN du 29/04/2026.

2026X01120FCCC2

---

#### **Vente d'un fonds de commerce**

Suite à un acte sous seing privé en date du 29/07/2026, enregistré à la recette des finances Sakiet Eddayer Sfax en date du 30/07/2026, N° de quittance M060988 enregistrement N°26202657, Mr Omar ben Makhlof titulaire de la CIN n°08828553 a vendu à Mr Housseme Zitoun titulaire de la CIN n°11105350 la totalité du fonds de commerce sis à la Route Mahdia Km6 Sfax. Les oppositions seront reçues au bureau de Maître Wassim ben Makhlof Avocat à la cour rue taher sfar imm centre marhaba A 19 Sfax dans un délai ne dépassant pas 20 jours de la date de la publication de cet avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié au journal LE QUOTIDIEN du 04/08/2026.

2026X01121FCCC2

---

#### **Vente d'un fonds de commerce**

Suivant acte SSP enregistré à la Recette des Finances Douar Hicher le 20/02/2026 quittance n°M014774 enregistrement n°26200432, Mr Fathi Ben Mohamed Ben Jemaa Abdellaoui titulaire de la CIN n°00706930 a vendu à Mr Anis Ben Mohamed Habib Ben Mabrouk Amdouni titulaire de la CIN n° 07343789 la totalité du fonds

de commerce exploité pour l'activité de Boulangerie situé à la rue Om kalthoum Douar Hicher Manouba avec leurs éléments corporels et incorporels.

Les oppositions devront être faites à l'adresse sus-indiquée dans un délai maximal de 20 jours à compter de la date de publication du présent avis au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux Echourouk et le Quotidien le 31/07/2026.

2026402817FCCC2

---

#### **Cession d'un fonds de commerce**

En vertu d'un contrat de vente de fonds de commerce en date du 03/07/2026, dont les signatures ont été légalisées le 03/07/2026, et enregistré à la Recette des Finances de La Goulette le 29/07/2026 reçu N°80759 et sous le numéro d'enregistrement 26206142, la société Mohamed et Bilel, représentée par son représentant légal, société à responsabilité limitée (SARL), immatriculée sous l'identifiant unique N°1696564F, dont le siège social est sis au 3 B S, Rue Nobel, Immeuble Zrad, Zone Industrielle Khéreddine, 2060 La Goulette, Tunis, a cédé à Monsieur Mohamed Fares El Ghamrasni, de nationalité tunisienne, titulaire de la carte d'identité nationale N°09018547, délivrée le 23/11/2023, l'intégralité du fonds de commerce exploité en tant que blanchisserie, située au 3 B S, Rue Nobel, Immeuble Zrad, Zone Industrielle Khéreddine, 2060 La Goulette, Tunis.

La présente cession comprend l'ensemble des éléments corporels et incorporels composant le fonds de commerce.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues au cabinet de Maître Radhaouane Elaiba, avocat, sis à la Rue du Lac Victoria, Imm. Le Cygne, Les Berges du Lac, Tunis, dans un délai maximum de vingt (20) jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée dans le journal Le Quotidien en date du 06/08/2026.

2026402824FCCC2

---

#### **Vente d'un fonds de commerce**

Par acte sous seing privé du 15/07/2026 enregistré à la recette des finances de Cité Ettadhamen le 27/07/2026 sous le n°26204049 quittance n°M070500, Mr. Abdelbasset Zenzena, agissant pour son propre compte et pour le compte de sa mère Fatma Hrizia, sa sœur Awatef Zenzena et ses frères Abdellatif Zenzena, Kamel Zenzena, Habib Zenzena et Mohamed Zenzena, tous en qualité d'héritiers du feu Ahmed Zenzena ont vendu à Mr. Aymen Wanness le fonds de commerce destiné à la vente de tissus sis au n°275 cité 02 Mars Ettadhamen Ariana.

Les oppositions se font entre les mains de Mr. Aymen Wanness au local du fonds de commerce ci-haut mentionné dans un délai maximum de 20 jours à compter de la publication du présent avis au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux «Chourouk» et «Le Quotidien» datés du 7/08/2026.

2026402825FCCC2

---

#### **Vente d'un fonds de commerce**

En vertu d'un acte sous seing privé daté du 01/07/2026 et enregistré à la recette des finances cité Administrative Ariana en date du 31/07/2026 sous quittance n°M086180 enregistrement n°26204542, Mr Sofiane Ben CHALADIA a vendu à Mr Karim HASNAOUI, Mr Hassen BOUGNIME et Mr Faouzi KHORCHANI, la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels sis au N°42 avenue Habib BOURGUIBA Ariana, exploité dans l'activité de fast-food.

Cette annonce a été publiée aux journaux le Quotidien et «الشروق» en date du 05/08/2026.

Les oppositions éventuelles seront recevables entre les mains du vendeur à l'étude du rédacteur de l'acte. Maître YAHYAOUI Lazhar avocat auprès de la cour de cassation, sis au n°52 rue Pierre de Coubertin - Tunis, dans un délai de vingt jours au maximum à partir de la parution du présent avis au J.O.R.T.

2026402826FCCC2

---

#### **Vente d'un fonds de commerce**

Selon un acte sous seing privé rédigé par MAITRE RIAHI AMARA avocat à BEJA en date du 23 juillet 2026 enregistré à la recette des finances de BEJA sous le N°26205487 reçu N°M044532 le 28 juillet 2026 les nommés: Madame Najet bent Boujlel Boujlel a vendu à Monsieur Abdellatif Ben Ali Hasni la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels du local commercial situé à la Rue Liberté Ksar Bardo Béja Nord Béja, destiné à un Café 1ère Catégorie.

Toute opposition devra se faire auprès de l'avocat rédacteur de l'acte à son bureau situé au 1 avenue de France Béja.

Cette annonce a été publiée aux journaux Echourouk et le Quotidien Le 04 Août 2026.

2026402827FCCC2

---

#### **Cession d'un fonds de commerce**

Par acte écrit enregistré au Registre des Finances RUE El JAZIRA le 04/08/2026, sous le n°26201963 quittance n°M047477, les héritiers de BOU ROGAA MONCEF étant TRABELSI ESSAYDA et son fils BOUROGAA CHEDI ont cédé à MATOUSSI SIHEM l'intégralité du fonds de commerce exploité dans le local commercial situé au 48 SOUK ESSARAGINE TUNIS LA MEDINA, destiné à tous type de commerce.

Les oppositions sont acceptées au bureau de maître KEFI RACHIDA sis au 78 rue MONGI SLIM rez-de-chaussée, Tunis dans un délai ne dépassant pas 20 jours à compter de

la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Vente publiée aux journaux la Presse et Essahafa le 4/8/2026.

2026402828FCCC2

---

#### **Vente d'un fonds de commerce**

Suite au contrat de vente de fonds de commerce établi selon acte sous seing privé en date du 21/7/2026 enregistré à La Recette des Finances du Lac le 22/7/2026 quittance N°M071118 enregistrement N°26206098 la société -LYNA FOOD - identifiant unique 1584550D a cédé à la société -MM BEYA FOOD identifiant unique 1988901A le fonds de commerce sis à L'immeuble la coupole 1 Rue du lac Windermere les berges du lac Tunis.

Les oppositions seront reçues à l'adresse de l'immeuble la coupole 1 Rue du lac Windermere les berges du lac Tunis dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal quotidien ASSABEH du 5/8/2026.

2026402830FCCC2

---

#### **Vente d'un fonds de commerce**

En vertu d'un acte sous seing privé signé et légalisé le 15/7/2026 par le vendeur et le 17/07/2026 par l'acheteur en la personne de sa représentante légale, et enregistré à la recette des finances de Tebourba, le 27/07/2026, sous le N°26200980, Quittance n°M043601 Mr Kaies Mejri, demeurant à la route Chouigui Tebourba Gouvernorat de Manouba vend à la société «WAB MANAGEMENT AND SUPPORT» en la personne de sa représentante légale dont le siège social est situé au N°17 Rue de grasse, Ariana Ville, Ariana, ayant l'IU : 1903613E, le fonds de commerce à usage d'une boucherie sise à la route Chouigui Tebourba Gouvernorat de Manouba avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toutes les oppositions sont reçues entre les mains de l'acheteur dans l'adresse de son avocat maître Chafik Ghazouani dans son bureau situé au n°8 Rue de Libye, le Bardo gouvernorat de Tunis dans un délai de 20 jours à partir de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié dans les journaux ASSABAH et le TEMPS du dimanche 02 août 2026.

2026402833FCCC2

---

## Location gérance libre

### Location d'un fonds de commerce Gérance libre

Suivant acte sous seing privé daté le 23/08/2022 enregistré à la recette des finances de Lac Tunis en date du 14/10/2022, quittance N°M102838 enregistrement n°74308013, Sté Branch Design représentée par son gérant Mr Kais Sayala a loué à la Sté Active Travel représentée par son gérant Mr Khaled Drira, La totalité du fonds de commerce "gérance libre" exploité entant que vente de billets d'avion, de séjours hôteliers et de voyages, situé à la Résidence Palais du Golfe, rue du Lac Mälaren, Les Berges du Lac.

Toutes les oppositions sont à recevoir à l'adresse de fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien le 22/07/2026.

2026R02330FCCC3

---

### CONTRAT GERANCE LIBRE

SUIVANT ACTE SSP EN DATE DU 19-06-2026 ENREGISTRE A LA RECETTE DES FINANCES KABARIA LE 23/07/2026 SOUS N°26301734 QUITTANCE N°M053120 LA SOCIETE EL MAZRAA A LOUE EN GERANCE LIBRE A LA SOCIETE DJO VOLAILLES LE FONDS DE COMMERCE SITUE AU 86 RUE

AMMAR MOUSSALI CITE IBN SINA EL WARDIA POUR L'ACTIVITE DE COMMERCE DES VOLAILLES ET DERIVES POUR UNE DUREE DE QUINZE MOIS A PARTIR DU 01/07/2026.

2026R02331FCCC3

---

### Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat enregistré à la recette des finances Rue Nems le 13/02/2026 enregistrement n°26300545 quittance n°M013663

Mme Wrida Bent Ammar Hazbri a loué à la société Bounawara commerce Quincaillerie «SBCQ» représentée par Mr Mohamed Amine Ben Saleh Oueslati la totalité du fonds de commerce sis 60 Bis AVENUE Hôpital Militaire Djbal El Ahmr El Omrane Tunis avec tous ses éléments matériels et immatériels pour une activité tous commerce.

Cette annonce publiée aux journaux le Quotidien et Echourouk le 07/08/2026.

2026R02334FCCC3

---

## ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

### Constitutions

#### Constitution d'un syndicat de copropriétaires

En vertu du procès-verbal enregistré à la Recette des Finances de Bir El Kassaa sous le n°26701156, en date du 15/06/2026, et du récépissé N°M022181 il est porté à la connaissance du public qu'il a été procédé à la constitution du Syndicat des Copropriétaires de la Résidence Taj El Mourouj.

- Siège social : El Mourouj 5.

- Représentant légal : M. Mehdi Ksentini.

2026R02336APSF1

### Déclaration d'association

Dénomination : Association du Rayonnement Culturel et Artistique de Sousse

Siège social : 13, Rue El Kods, Cité El Turki, Sousse

Objet : Culturelle et artistique

Objectifs : Contribuer à :

La diffusion des arts culturels et le renforcement de la prise de conscience de l'importance de l'art dans la société

L'organisation des manifestations culturelles et mettre en valeur les œuvres artistiques locales et nationales

L'Utilisation les différents arts comme outil d'intégration sociale et de rapprochement entre les individus

L'Accompagnement des activités musicales du Conservatoire Public de Musique et de Danse de Sousse

Président de l'association : Chady Osman

Secrétaire générale : Nour El Houda El Afrit

Trésorière : Meriem Laajimi.

2026S01076APSF1

---

### Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du Syndic des Copropriétaires d'Errimel - Hammamet du 10/08/2025

Suivant le PV de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 10/08/2025, enregistrée à la Recette des Finances de Hammamet le 12/02/2026 sous le n° 26800909, et de la décision de la Municipalité de Hammamet n°3073 du 17/04/2026, il a été décidé ce qui suit :

1. Constitution du Syndic des Copropriétaires d'Errimel - Hammamet, dont le siège est situé Avenue de la Paix, Résidence Errimel, 8056 Hammamet, et dont le bureau directeur est composé comme suit :

- M. Hilal Ouali : Président;

- M. Mounir Chahida : Trésorier;

- M. Mouldi Manaï : Secrétaire Général;

- M. Rached Guaïda : Membre.

2. Fixation de la cotisation annuelle à 850 DT par copropriétaire.

3. Messieurs Hilal OUALI et Mounir CHEHIDA sont chargés de la gestion des comptes bancaires, l'ouverture des comptes bancaires de la signature des chèques et de la collecte des cotisations, et les retraits des comptes.

2026402818APSF1

#### **Avis**

Nom de l'association : Association des Jeunes d'El Omrane

Siège social : 39, Rue 61193, Jebal El Ahmar, Tunis

Objet : Association de développement, culturelle et de jeunesse.

Objectifs :

- Contribuer au renforcement de l'esprit d'initiative et du bénévolat auprès des jeunes.

- Contribuer à la préservation et à la valorisation du patrimoine ainsi que des métiers traditionnels, en coordination avec les services compétents du Ministère de la Culture.

- Contribuer au développement de la région d'El Omrane en collaboration avec les autorités compétentes.

- Contribuer au soutien des personnes en situation d'handicap et des catégories vulnérables, et favoriser leur intégration sociale et culturelle.

- Promouvoir les valeurs de solidarité, de coexistence pacifique et de coopération au sein de la société.

Membres du bureau :

- Présidente : Arij Ben Zazia

- Vice-président : Bilal Dridi

- Secrétaire générale : Mariem Souahlia

- Trésorier : Islam Cherif.

2026402834APSF1

## **ACTES JUDICIAIRES**

### **Ventes aux enchères publiques**

#### **VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES**

**Maître Mohamed Hedi**

**Avocat à la cour de cassation**

**Maître Hejer Belhaj**

**Avocate à la cour de cassation**

**Société "Hedi" de consultation et  
Avocatie**

**"H.C.A"**

**Société à responsabilité limitée**

Partie poursuivante : BH BANK (Banque d'Habitat auparavant) société anonyme représentée par son représentant légal immatriculée au registre de commerce sous le numéro B138811996 immatriculée au registre national des entreprises sous le numéro 0024588W dont le siège social est situé au 18 rue Mohamed V Tunis, ayant élu son domicile à l'étude de son Avocat Maître MOHAMED HEDI, en tant que représentant de la société HEDI de consultation et Avocatie H.C.A Rue de Marseille Tunis.

Partie saisie : La société Immobilière BOUGAMRA (S.I.B) société à responsabilité limitée représentée par son représentant légal immatriculée au registre de commerce sous le numéro B15322001 située au numéro 94 rue Radia Alhadad (rue Yugoslavia Tunis auparavant).

3) Avocat poursuivant : Maître MOHAMED HEDI, Avocat à la cour de cassation, 22 en tant que représentant de la société HEDI de consultation et Avocatie H.C.A 22 Rue de Marseille Tunis, Identifiant unique 1838199T.

4) Immeuble saisi : La vente portera sur 2067 parts que possède LA PARTIE SAISIE DANS LE TITRE 587989 Nabeul d'une superficie totale 2067 m².

5) Mise à prix : la mise à prix est fixée à la somme d'un million huit mille six cent quatre vingt seize dinars (1.008.696.000 dinars).

6) Date et lieu de l'adjudication : l'adjudication aura lieu le Lundi 14 Septembre 2026 à la chambre des ventes immobilières au tribunal le première instance de Grombalia à partir de neuf heures et suivant du matin.

7) Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine pendant le jour.

OBSERVATION : La participation aux enchères n'est possible qu'après consignation du 1/3 du montant de la mise à prix et par l'intermédiaire d'un Avocat ou sur présentation d'un chèque certifié ou d'un cautionnement bancaire

- Les étrangers doivent se munir de l'autorisation de gouverneur du lieu de l'immeuble saisi pour participer à l'adjudication.

Pour plus de renseignements contacter l'avocat poursuivant ou le greffe du tribunal de première instance de TUNIS.

2026402791VEPA1

#### **Vente d'un immeuble aux enchères publiques**

**Etude Maître Louati Rim**

**Avocate près la cour de cassation**

**38 Bis Boulevard beb bnet Tunis**

**Tél/Fax : 71563230**

**Mobile : 98342627**

Partie poursuivante : Mohamed Moncef et Yassine Ben Chadli Ben Hassine Ben Cherif El Bawab, ayant élu domicile, pour les besoins de la présente procédure et de toutes ses suites, au cabinet de Maître Rim Louati, avocate près de la cour de cassation, sis au 38 bis, avenue Bab Bnet, Tunis, matricule fiscal n°000/P/A/723926/K.

Avocat de la partie poursuivante : Maître LOUATI RIM, ayant son bureau au 38 Bis Av Bab Bnet 1019 Tunis. MF : 000/P/A/723926/K

Parties poursuivies : Sonia Bent Mohamed Ben Salah El Ayari, titulaire de la carte d'identité nationale n°02295865, demeurant au 5, rue des Violettes, Ariana El Jadida, Ariana.

Désignation du Bien à vendre : Il s'agit de la totalité de l'immeuble dénommé «El Marhaba 1», objet du titre foncier n°39521 Ariana, d'une superficie cadastrale de 462 m<sup>2</sup>, sis au 5, rue des Violettes, Ariana El Jadida, Ariana, consistant en un terrain à usage d'habitation sur lequel est édifiée une construction composée de deux étages :

Le rez-de-chaussée, d'une superficie totale de 462 m<sup>2</sup>, comprend un local d'habitation indépendant composé d'un salon, de trois chambres, d'une cuisine, d'une salle de bains et d'une cour couverte, d'une superficie estimée à 157 m<sup>2</sup>, ainsi que deux entrées donnant sur la rue des Violettes, un passage, un jardin et un escalier extérieur menant au premier étage, le tout représentant une superficie de 305 m<sup>2</sup>.

Le premier étage, d'une superficie estimée à 157 m<sup>2</sup>, consiste en un local indépendant comprenant un grand salon, deux chambres, une salle de bains et une cuisine. Ainsi, la superficie totale de l'immeuble est de 462 m<sup>2</sup>, soit, avec le calcul des parties, 619 parts, le tout conformément à la désignation établie par Monsieur Houssein El Feri, expert désigné dans le cadre de l'affaire de partage n°6229, ayant donné lieu au jugement ordonnant la vente aux enchères en date du 05/01/2026.

MISE A PRIX : six cent cinq mille cent dinars (605.100,000 DT), outre les frais qui seront déclarés le jour de l'audience.

Date des enchères : Lundi 14 septembre deux mille vingt six (14/09/2026), à 9h du matin et suivantes, devant la chambre des criées du Tribunal de première instance d'Ariana.

VISITE DES LIEUX : La visite du lieu peut se faire toute la journée sur les lieux et pour de plus ample renseignement s'adresser à l'étude de

l'avocate poursuivante ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal.

OBSERVATION : Tout enchérisseur devra consigner le tiers du prix ou présenter à l'audience un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable, et les étrangers doivent obtenir au préalable l'autorisation du gouverneur.

2026402796VEPA1

### **Vente Immobilière aux Enchères Publiques**

POURSUIVANTE : La Société Tuniso Qatari de Recouvrement S.A., sise au rez-de-chaussée de l'annexe Immeuble QNB Rue cité des sciences Tunis Identifiant Unique n°0831446 B. Créancière hypothécaire saisissante.

#### **PARTIE SAISIE :**

Mohamed Ben Hassan Ben Mohamed TURKI C.I.N. n°03809574 demeurant \*Résidence Hannibal n°32 Marsa Ouest Tunis. \*Avenue Behi Ladgham n°4 Ennasr 2 Ariana. \* Avenue du Maghreb Arabe n°72 Soukra Ariana.

#### **AVOCAT POURSUIVANT :**

Maître ATALLAH Mhamed, Avocat à la cour de cassation, 97 Avenue de la Liberté - Tunis. (Matricule Fiscal : 513271 Z/A/P/000). Tél : 71 285 959.

#### **IMMEUBLE OBJET DE LA VENTE :**

Titre foncier n°52570 Ariana, dénommé «El Omrane 28», consistant en un local commercial situé au rez-de-chaussée de l'immeuble sis à La Soukra (Résidence Jawhara), gouvernorat d'Ariana, se présentant comme suit :

Désignation : Limites : Au nord : Avenue de l'Union du Maghreb Arabe. Au sud : Cour arrière de la résidence. A l'ouest : Immeuble n°4 de la même résidence. A l'est : Le reste des locaux de l'agence de la Banque Arabe de Tunisie.

Situation : Le local commercial est situé au rez-de-chaussée de l'immeuble n°3A, donnant sur l'Avenue de l'Union du Maghreb Arabe à La Soukra. Il relève administrativement et territorialement du gouvernorat d'Ariana.

Superficie : Il s'agit d'un local commercial situé au rez-de-chaussée de l'immeuble n°3A, implanté le long de l'Avenue de l'Union du Maghreb Arabe. Il correspond au lot n°28, d'une superficie de 176 m<sup>2</sup>, tel qu'il figure sur le plan de lotissement du titre foncier n°18316 Ariana.

Après projection des données topographiques et des limites du titre foncier sur le terrain, l'expert a constaté que le titre foncier n° 52570 Ariana est, dans la réalité, divisé en deux parties, selon son mode d'exploitation: \* 1ère partie : un local commercial contenant des marchandises, mais fermé au public au moment de l'expertise. Il est situé du côté ouest, attenant à l'immeuble n°4 de la même résidence, au niveau du joint de dilatation entre les immeubles.

\* 2ème partie : exploitée comme faisant partie de l'agence de la Banque Arabe de Tunisie, située du côté est. L'expert a constaté, après report des limites du titre foncier sur le terrain, que le reste des locaux de l'agence bancaire s'étend sur le lot n°27 du plan de lotissement du titre foncier n°18316 Ariana.

Répartition des superficies : T.F. n°52570 Ariana : 1ère partie (local commercial) : 132 m<sup>2</sup>, 2ème partie (partie de l'agence bancaire) : 44 m<sup>2</sup>. Total : 176 m<sup>2</sup>.

Description : Selon les constatations de l'expert, l'immeuble est composé : une 1ère partie constituée d'un local commercial contenant des marchandises mais fermé au public lors de l'expertise. Ce local comprend un rez-de-chaussée et une mezzanine;

D'une 2ème partie, attenante à l'est, aménagée et exploitée comme partie intégrante de l'agence de la Banque Arabe de Tunisie.

Le bien dispose également d'une façade arrière donnant sur la cour de la résidence.

L'experte a constaté que : La 1ère partie constituée du local commercial comprend : au rez-de-chaussée : un

espace ouvert servant de salle d'exposition, un sanitaire et un local de stockage;

A l'étage intermédiaire (mezzanine) : un niveau aménagé sur une structure métallique.

Le local bénéficie d'une façade principale vitrée de 5,30 mètres donnant sur l'Avenue de l'Union du Maghreb Arabe, ainsi que d'une entrée secondaire ouvrant au sud sur la cour arrière de l'immeuble. La 2ème partie, exploitée comme extension de l'agence bancaire, comprend : un bureau donnant sur la façade principale; une salle d'archives; un coffre-fort; des sanitaires.

Le reste des locaux de l'agence bancaire est implanté sur le lot n°27 du plan de lotissement du titre foncier n°18316 Ariana.

Constat technique : 1ère partie : Local commercial, Au moment de la visite, le local contenait plusieurs marchandises. Il comprend un rez-de-chaussée et une mezzanine.

Le sol est revêtu de carrelage ordinaire.

Les plafonds sont partiellement habillés de plaques de plâtre. Les fenêtres sont en aluminium.

Les sanitaires sont équipés des installations nécessaires mais nécessitent un entretien et une maintenance.

La mezzanine est constituée : d'une structure métallique; de panneaux en bois ; d'un revêtement de sol en tapis caoutchouté imitation bois; d'un escalier en aluminium et verre.

2ème partie : Agence bancaire. Cette partie est aménagée comme extension de l'agence de la Banque Arabe de Tunisie et comprend: le bureau du directeur d'agence, une salle d'archives;

Un espace de bureaux ouvert; un coffre-fort; des sanitaires.

Le reste de l'agence bancaire s'étend sur le lot n°27 du plan de lotissement du titre foncier n°18316 Ariana.

L'agence bancaire présente un aménagement moderne adapté à son activité : revêtement de sol en carrelage de bonne qualité ; plafonds en plaques de plâtre avec éclairage intégré; certaines cloisons et fenêtres en aluminium; sanitaires en bon état et correctement équipés.

Etat du bâtiment : D'une manière générale : la structure porteuse apparaît stable ; les parties communes (façade principale, entrées et couloir intérieur) sont dans un état relativement satisfaisant.

Le bien bénéficie : d'une façade principale donnant sur une voie publique ; d'une façade arrière ouvrant sur les espaces communs de la résidence; d'une hauteur sous plafond importante atteignant 4,15 mètres, ce qui offre plusieurs possibilités d'aménagement et augmente sa valeur.

Etat du local commercial : L'expert considère que son état général est moyen en ce qui concerne : le revêtement des sols; les faux plafonds; les menuiseries en aluminium;

Les équipements en général. Les sanitaires nécessitent un entretien.

Le local est raccordé : au réseau électrique ; au réseau d'eau potable. Il dispose d'une importante vitrine et d'une structure métallique ayant permis la création d'une mezzanine, augmentant ainsi la surface utile exploitable.

Etat de la partie bancaire : La partie aménagée et exploitée comme extension de l'agence bancaire est en bon état. Elle bénéficie : de finitions de qualité; d'équipements modernes;

De sols et plafonds récents; d'un aménagement contemporain adapté à son activité ; de l'ensemble des réseaux techniques nécessaires. Son état général est considéré comme bon.

Mode d'exploitation : 1ère partie : le local commercial contient des marchandises mais était fermé au public lors de l'expertise.

2ème partie : elle est exploitée par la Banque Arabe de Tunisie comme extension de son agence bancaire et fait actuellement l'objet d'un bail générant un loyer annuel de cinquante cinq mille huit cents dinars (55 800,000 DT).

MISE A PRIX :

Un Million Trente Cinq Mille Cent Trente Neuf Dinars et 600 Millimes (1.035.139,600) hors frais.

DATE ET LIEU DE VENTE :

Lundi 7 Septembre 2026 à partir de 9 Heures au Tribunal de Première instance de l'Ariana.

VISITE DES LIEUX :

La visite peut se faire quotidiennement.

La participation à l'adjudication est soumise à la consignation du tiers de la mise à prix ou à la présentation d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire irrévocable.

2026402809VEPA1

---

## Avis aux créanciers

### Changement de syndic de faillite

Le tribunal de 1ère instance Tunis 1, a prononcé le 14/07/2026 l'arrêté n°787 de changement de syndic de faillite Meherzi Mohamed par le syndic de faillite Rached Zaghdoudi (52.299.508) et ce concernant la faillite de société SOTUDEF IU : 0003084K en faillite selon le jugement n°787 daté le 25/11/2016.

2026R02350VEPA2

---

### Changement de syndic de faillite

Le tribunal de 1ère instance Tunis 1, a prononcé le 14/07/2026 l'arrêté n°995 de changement de syndic de faillite Khalfi Sihem par le syndic de faillite Rached Zaghdoudi (52.299.508) et ce concernant la faillite de société ETICOR IU : 0014014E en faillite selon le jugement n°995 daté le 19/02/2024.

2026R02351VEPA2

## FAILLITE

**SOCIETE «LES CARRIERES D'ELHAMMA»**

**SIEGE SOCIAL : RUE IBN TAFARJINE N°09 BELVEDERE TUNIS**

**REGISTRE NATIONAL DES ENTREPRISES ET**

**IDENTIFIANT UNIQUE : 0982496A**

Suivant jugement du tribunal de première instance de Tunis 1 rendu en date du 06 MAI 2025 dans l'affaire 771 (redressement judiciaire) et confirmé par l'arrêt rendu par la cour d'appel en date du 17/07/2026 dans l'affaire 35462, ayant constaté la cessation de paiement de la société «LES CARRIERES D'ELHAMMA» de ses dettes à partir du 24 AVRIL 2025 et l'impossibilité de la sauver en la cédant à un tiers en un seul lot, il a été décidé la mise en faillite de ladite société, la désignation de Mme linda said juge commissaire et Mr Jamel Eddine Ben Romdhane syndic de faillite en vue de procéder aux publications nécessaires et l'apposition des scellés, ainsi que l'insertion de son contenu au journal officiel de la République Tunisienne et dans deux journaux dont l'un en langue arabe et au registre national des entreprises et lui ordonne à mentionner ce jugement sur les titres fonciers relatifs aux biens immobiliers appartenant à la société débitrice, ainsi que sur les autres registres publics et l'inscription d'un gage hypothécaire au profit du groupe de créanciers.

Les créanciers de la société LES CARRIERES D'ELHAMMA désignée ci-dessus, sont ainsi invités à soumettre leurs créances avec tous les documents justificatifs au bureau du syndic de faillite Monsieur Jamel Eddine Ben Romdhane, dans les délais légaux à compter de la date de parution de cette annonce soit directement contre décharge à son bureau sis au 10 rue Pierre de Coubertin immeuble CIL 1001 Tunis, soit par lettre recommandée avec accusé de réception.

2026402814VEPA2

## FAILLITE

**SOCIETE «SILIREND»**

**SIEGE SOCIAL : - 02, IMMEUBLE HAYET, RUE DU LAC LOCHNES LES BERGES DU LAC 1053 LA MARSIA TUNIS - RUE DU LAC LEMAN, IMMEUBLE REGENCY 2ème ETAGE, 1053 LES BERGES DU LAC**

**MATRICULE FISCAL ET RNE : 1429208Z**

Suivant jugement rendu par le tribunal de première instance de Tunis 1 en date du 30 avril 2026 dans l'affaire 1061 (redressement judiciaire), ayant constaté la cessation de paiement de la société «SILIREND» de ses dettes à partir du 09 juillet 2024 il a été décidé la mise en faillite de ladite société, la désignation de Mme sana rabii juge commissaire et Mr Jamel Eddine Ben Romdhane syndic de faillite en vue de procéder aux publications nécessaires et l'apposition des scellés, ainsi que l'insertion de son contenu au journal officiel de la République Tunisienne et dans deux journaux dont l'une en langue arabe et au registre national des entreprises dans un délai ne dépassant pas dix jours à partir de la date de sa promulgation et lui ordonne à mentionner ce jugement sur les titres fonciers relatifs aux biens immobiliers appartenant à la société débitrice, ainsi que sur les autres registres publics dans un délai ne dépassant pas quinze jour à partir de sa promulgation et l'inscription d'un gage hypothécaire au profit du groupe de créanciers.

Les créanciers de la société SILIREND désignée ci-dessus, sont ainsi invités à soumettre leurs créances avec tous les documents justificatifs au bureau du syndic de faillite Monsieur Jamel Eddine Ben Romdhane, dans les délais légaux à compter de la date de parution de cette annonce soit directement contre décharge à son bureau sis au 10 rue Pierre de Coubertin immeuble CIL 1001 Tunis, soit par lettre recommandée avec accusé de réception.

2026402815VEPA2

## CONVOCATIONS

### Sociétés anonymes

**Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire**

**Société Capsa Thermal Oasis (SA)**

**Au capital 5 834 500 dinars dont le siège est sis à Sidi Ahmed Zarroug, Bureau postal Sidi Ahmed Zarroug - 2112 Gafsa - BP : 117Gafsa**

**M.F : 1419834/Q**

**R.C : B17180222015**

Le Conseil d'Administration de la société «CAPSA THERMAL OASIS», Société Anonyme a l'honneur d'inviter les actionnaires pour assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le jeudi 27 août 2026 à 10 H à la salle de réunion de la Station Thermale à Sidi Ahmed Zarroug - Gafsa, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen des délais et des formalités de convocation et de la tenue de l'assemblée générale ordinaire;
2. Lecture des états financiers pour l'exercice 2025 et le rapport du conseil d'administration et des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes pour le même exercice
3. Approbation des états financiers et le rapport du conseil d'administration pour l'exercice 2025
4. Approbation des conventions prévues aux articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales
5. Quitus aux administrateurs
6. Affectation s'il y a lieu des résultats
7. Fixation des jetons de présence
8. Pouvoirs pour formalités.

2026R02343SANB3

**Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire**

**Société Capsa Thermal Oasis (SA)**

**Au capital 5 834 500 dinars dont le siège est sis à Sidi Ahmed Zarroug, Bureau postal Sidi Ahmed Zarroug - 2112 Gafsa- BP : 117Gafsa**

**M.F : 1419834/Q**

**R.C : B17180222015**

Le Conseil d'Administration de la société «CAPSA THERMAL OASIS»,

Société Anonyme a l'honneur d'inviter les actionnaires pour assister à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le jeudi 27 août 2026 à 12 H à la salle de réunion de la Station Thermale à Sidi Ahmed Zarroug - Gafsa, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen des délais et des formalités de convocation et de la tenue de l'assemblée générale Extraordinaire;
2. Statuer sur la poursuite de son activité, en application au code 388 des sociétés commerciales Tunisien,
3. Pouvoirs pour formalités.

2026R02344SANB3

---

#### **CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**AFRIQUIA MEDICAMENTS  
«AFRIMED» S.A**

**Au capital de 4 000.000,000 DT**

**Siège social : 4 Avenue Tahar  
SFAR - 4000 SOUSSE**

**IDENTIFIANT UNIQUE : 0340533S**

Le conseil d'administrateur de la société «AFRIMED-SA» convoque les actionnaires de la dite société à se réunir à l'Assemblée Générale Ordinaire le jeudi 27 AOÛT 2026 à partir de 15h00 à l'usine de la société sise à la route de Sousse - 5012 Sahline à l'effet de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

1. Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2025.
2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2025.
3. Approbation du rapport établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2025.
4. Examen et approbation, s'il y a lieu, des états financiers de l'exercice 2025.
5. Quitus aux membres du conseil d'administration.
6. Affectation du résultat de l'exercice 2025.

7. Distribution d'une partie des résultats reportés.

8. Approbations des conventions réglementées prévus par les articles 200, 474 et 475 du code des sociétés commerciales.

9. Nomination du commissaire aux comptes pour les années 2026-2027 et 2028

10. Réélection des administrateurs

11. Questions diverses.

12. Pouvoirs pour formalités.

2026S01077SANB3

---

#### **Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire et une autre Extraordinaire**

**Société «MARINA MEDICALE  
INTERNATIONALE»**

**SA au capital de 23.500.000 Dinars**

**Siège social : Immeuble «AIDA»,  
rue du 14 janvier Sfax**

**IU : 1337782R**

**CNSS : 638613-62**

Messieurs les actionnaires de la société Marina Médicale Internationale sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra Dimanche 13 septembre 2026 à 10 heures à l'hôtel Palm Djerba à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes relatif à l'exercice 2025,
2. Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2025,
3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2025,
4. Approbation des conventions réglementées par l'article 200 du code des sociétés commerciales,
5. Quitus aux administrateurs et au PDG pour leurs travaux de gestion relatifs à l'exercice 2025,
6. Affectation des résultats de l'exercice 2025,
7. Fixation des jetons de présence,
8. Questions Diverses.

Messieurs les actionnaires de la société Marina Médicale Internationale sont convoqués, par ailleurs, en Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le même jour du Dimanche 13 septembre 2026 à 11 heures à l'hôtel Palm Djerba à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sur l'augmentation du capital ;
2. Augmentation du capital de la société avec suppression du droit préférentiel de souscription;
3. Modification corrélative des statuts;
4. Suivi et autorisation pour l'octroi des crédits :
5. Questions diverses.

2026X01119SANB3

---

#### **Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire**

**La Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement**

**Société anonyme**

**Au capital social de 1.000.000  
Dinars**

**Siège social : 10, Rue Pierre de  
Coubertin - 1001 - Tunis**

**Identifiant Unique : 0751191 B**

Les actionnaires de la Compagnie Internationale Arabe de Tunisie «CIAR» sont invités à se réunir en Assemblée Générale Extraordinaire, qui aura lieu le Mardi 08/09/2026 à 10 heures au siège social de la BIAT, sis à Tunis, 70-72, Avenue Habib Bourguiba et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Examen et approbation du traité de fusion-absorption simplifiée;
- 2- Examen et approbation de l'opération de fusion-absorption simplifiée;
- 3- Pouvoirs pour Formalités.

2026402807SANB3



**CONVOCATION A L'ASSEMBLEE  
GENERALE ORDINAIRE LE JEUDI,  
27 AOUT 2026**

**COMPAGNIE INTERNATIONALE DE  
LEASING**

**Société anonyme**

**Au capital de 35.000.000 DT**

**16 avenue Jean Jaurès - Tunis**

**Identifiant unique : 381878S**

Sur décision du Conseil d'Administration du 21 juillet 2026, messieurs les actionnaires de la COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera tenue au siège social sis à Tunis, 16, avenue Jean Jaurès, Tunis, le jeudi, 27 AOUT 2026 à 11 heures, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Nomination d'un administrateur;
- 2) Pouvoirs en vue des formalités.

Tous les documents légalement requis sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société et toute personne détenant 10 actions où plus peut assister à la réunion ou se faire représenter en vertu d'une procuration.

2026402808SANB3

---

**Convocation à l'Assemblée  
Générale Ordinaire**

**De La Mutuelle Du Savoir "ESPAF"**

**Société Anonyme**

**Au capital social : 3.787.080 DT**

**19, Rue Claude Bernard 1002 -  
Tunis**

**MF : 1463179/H/A/M/000**

Mesdames et Messieurs les actionnaires de La Mutuelle Du Savoir (ESPAF) sont invités à assister aux travaux de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mardi 01 Septembre 2026 à 16h au siège de la MAE Assurances de l'Enseignement, Complexe El Mechtel - Avenue Ouled Haffouz Tunis à l'effet de délibérer l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion au titre de l'exercice 2025;

2. Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2025 ;

3. Approbation des états financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice 2025;

4. Approbation des conventions réglementées prévues à l'article 200 du Code des sociétés commerciales conclues au cours de l'exercice 2025;

5. Affectation du résultat de l'exercice 2025;

6. Fixation du montant des jetons de présence au titre de l'exercice 2025 ;

7. Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2025;

8. Ratification de la cooptation de Mr Hatem Amira en qualité d'administrateur;

9. Pouvoirs en vue des formalités.

2026402810SANB3

---

**CONVOCATION A L'ASSEMBLEE  
GENERALE ORDINAIRE**

**LA SOCIETE TOURISME SERVICES  
ET ANIMATION**

**«HOTEL EL FELL»**

**S.A en règlement judiciaire**

**Au capital social de 12.000.000 D**

**Siège social : Route TOURISTIQUE  
EL M'REZKA 8050 HAMMAMET**

**IU : 022765L**

L'administrateur judiciaire Aifa Badreddine convoque les actionnaires de la Société Tourisme Services et Animation «Hôtel EL FELL» à l'assemblée générale ordinaire qui sera tenue le 03/09/2026 à 9h30 au bureau de l'administrateur judiciaire aifa badreddine sis à la rue 8300 immeuble oxer 2 étage 3 bur b 3.5 Montplaisir à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Ratification du délai et procédure de la convocation de l'assemblée Générale ordinaire

2) Nomination d'un membre au conseil d'administration en vue de comblement de l'insuffisance conformément à l'article 195 paragraphe 3, du code des sociétés commerciales.

2026402811SANB3

**Convocation à l'Assemblée  
Générale Ordinaire**

**SOCIETE TOURISTIQUE EL JINENE**

**Société anonyme**

**Au capital de 4 422 000 dinars**

**Siège social : Z.I. Menzel Jemil  
7080 - Bizerte**

**Identifiant unique : 0359073E**

Les actionnaires de la SOCIETE TOURISTIQUE EL JINENE sont convoqués en assemblée générale ordinaire, au siège d'exploitation, le mardi 25 août 2026 à 10 heures à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif aux exercices 2023-2024-2025 et présentation des états financiers desdits exercices.

2. Lecture des rapports du Commissaire aux comptes sur les opérations des exercices 2023-2024-2025

3. Approbation, s'il y a lieu, du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs aux exercices 2023-2024-2025

4. Approbation des conventions réglementées

5. Quitus aux Administrateurs pour la gestion des exercices 2023-2024-2025.

6. Déclarations des fonctions d'Administrateurs et de Directions.

7. Nomination du commissaire aux comptes.

8. Pouvoirs pour formalités.

2026402820SANB3

---

**Convocation à l'Assemblée  
Générale Extraordinaire**

**SOCIETE TOURISTIQUE EL JINENE**

**Société anonyme**

**Au capital de 4 422 000 dinars**

**Siège social : Z.I. Menzel Jemil  
7080 - Bizerte**

**Identifiant unique : 0359073E**

Les actionnaires de la SOCIETE TOURISTIQUE EL JINENE sont convoqués en assemblée générale

ordinaire, au siège d'exploitation, le Mardi 25 Août 2026 à 12 heures à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Modification de l'objet social.
  2. Pouvoirs pour formalités.
- 2026402821SANB3

---

**Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire**

**SOCIETE ALMIA REFRIGERATION**

**Société anonyme**

**Au capital de 2 503 000 dinars**

**Siège social : Z.I. Menzel Jemil 7080 - Bizerte**

**Identifiant unique : 019134J**

Les actionnaires de la SOCIETE ALMIA REFRIGERATION sont convoqués en assemblée générale ordinaire, au siège d'exploitation, le mardi 25 août 2026 à 09 heures à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture des rapports du Conseil d'Administration relatif aux exercices 2025 et présentation des états financiers desdits exercices.
  2. Lecture des rapports du Commissaire aux comptes sur les opérations des exercices 2025.
  3. Approbation, s'il y a lieu, du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs aux exercices 2025.
  4. Approbation des conventions réglementées
  5. Quitus aux Administrateurs pour la gestion des exercices 2025.
  6. Déclarations des fonctions d'Administrateurs et de Directions.
  7. renouvellement du commissaire aux comptes.
  8. Pouvoirs pour formalités.
- 2026402822SANB3

---

**Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire**

**Société Millesima Technologies**

**Société anonyme**

**Capital social : 1 600 000 DT**

**Siège social : 16, Lac Mariotte, Les Berges du Lac, Tunis**

**Immatriculée au Registre de Commerce de Tunis sous le n°B091274312021**

**Identifiant fiscal : 1740845QAM000**

Messieurs les actionnaires de la société Millesima Technologies sont convoqués à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 26 AOUT 2026 à 11h00, au 11, rue Alain Savary, City Garden 67, Bloc B, 3ème étage, 1022 Tunis, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Reconnaissance du retard dans la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire relative à l'exercice 2025
  2. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur les opérations de l'exercice 2025
  3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2025
  4. Approbation des états financiers et du rapport du Conseil d'Administration pour l'exercice 2025
  5. Approbation des conventions prévues aux articles 200 et suivants du Code des Sociétés Commerciales
  6. Quitus aux administrateurs
  7. Affectation des résultats
  8. Fixation des jetons de présence pour l'exercice 2025
  9. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.
- 2026402829SANB3

---

**Autres sociétés**

**CONVOCATION DE LA DEUXIEME A.G.O**

**COOPERATIVE AGRICOLE ENNAJEH**

**Siège social : Jezza Tejerouine 7150 Le Kef**

**MF : Jezza Tejerouine 7150 Le Kef**

Messieurs les adhérents de la COOPERATIVE AGRICOLE ENNAJEH,

Suite au défaut de quorum constaté lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 juillet 2026, nous vous convoquons à une deuxième Assemblée Générale Ordinaire, qui se tiendra le 21 août 2026 à partir de 09 heures, au siège social de la société, sis à Jezza Tejerouine 7150 Le Kef à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion des exercices 2024 et 2025
  2. Lecture du rapport général du commissaire aux comptes et approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2024 et 2025
  3. Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des conventions réglementées
  4. Quitus aux administrateurs.
  5. Affectation des résultats des exercices 2024 et 2025
  6. Désignation des membres du conseil d'administration.
  7. Délégation de pouvoirs pour accomplissement des formalités.
- 2026402816SODB3

---

**DIVERS**

**Avis au public**

**Perte d'un titre de propriété**

Houda bent Abdelkader Mdhafer et sa sœur Nawraz avisent le public qu'elles possèdent la totalité d'une parcelle de terrain de surface 429 m<sup>2</sup> sise à la route Sidi Mansour km 13 Sfax limité au sud par Ben Hammed à l'est Mongi Abid et Linda au nord Linda à l'ouest route Haggouna suivant un contrat de vente daté le 27 décembre 2001 dressé par les notaires Malek Turki et Houcine Turki. Que son titre de propriété est perdu et qu'elles désirent se faire établir une deuxième copie originale.

Toute opposition doit être faite au bureau du Maître Turki Malek rue Slim Charfi N14 ville traditionnelle Sfax dans un délai maximum de trente jours.

2026X01116DIVD2

---

#### **Avis**

Mr Youssef Ben Rajab Ben Abd Salem Ben Mohamed Belhouchet son prénom selon sa carte d'identité Belgassem son carte d'identité N°11080342 annonce que son titre de propriété d'un terrain de superficie 3916 mètres carrés elle constitue la parcelle N°466 du plan de levé de sidi gharib, section F objet de la demande d'immatriculation N°116576 Sfax par un acte de vente notarié daté le 17 mai 2017 enregistré à la recette des finances Mahras Sfax le 29 Mai 2017 sous N°M018626 écrit par les notaires

Riadh Ghribi et Wajdi Kannou et il désire se faire une copie originale à son titre.

Tous contestant devra s'adresser au notaire Abd Allah Hachicha à Sfax Bab Bahar devant la Cour d'Appel de Sfax Immeuble l'Aadhar 1 bureau N°2.

2026X01122DIVD2

---

#### **Avis**

Mr Slim et Souha Les enfants du feu Nouredinne Ben Ali Elloumi annoncent que le titre de propriété de son père d'un terrain de superficie 700 mètres carrés comporte une villa et garage sise à Sfax route de Tunis km 6 rue Jamel Abd Nasser Sfax provenant de leur père par un acte de vente notarié daté le 07 Février 1997 enregistré à la recette des finances à Sfax le 05 mars 2013 N°13474 écrit par les notaires Ali Dris et Ilyes Karay

et ils désirent se faire une copie originale au titre de leur père. Tout contestant devra s'adresser au notaire Abd Allah Hachicha à Sfax Bâb Bahar devant la Cour d'Appel de Sfax Immeuble l'Aadhar 1 bureau N°2.

2026X01123DIVD2

---

#### **Avis**

Monsieur Samir Loussaief Kerkeni déclare par la présente qu'il a perdu l'acte de propriété d'une parcelle de 1412 m<sup>2</sup> sise à ouled yaneg kerkennah Sfax objet d'achat du 30/03/2010 acte notarié de Yacine Rebaii et Wajdi Kannou d'où nécessité de rétablir une deuxième copie conforme, toute personne ayant droit doit se présenter au bureau du notaire maître yessine rebai à Sfax dans un délai ne dépassant pas 30 jours de cet avis.

2026X01124DIVD2